

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	20 octobre 2020	Séance du : 27 octobre 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 27 octobre, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 44	
Présents : 38	Pour : 44	
Absents : 1	Contre :	
Représentés : 6	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M Jean FRADIN (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault); M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault). M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurancabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian). M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet) représentée par M Jean FRADIN (Canet), Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Jacques ARRIBAT (Salasc) représenté par M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents : M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault)

Objet : Convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Clermontais (OT) et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault (ADT 34) pour la mise en place d'un système d'information dénommé Tourinsoft (SIT 34) 2020-2022

Monsieur COSTE rappelle que l'Office de Tourisme du Clermontais, en coopération avec les autres OT de l'Hérault, a choisi de mutualiser ses moyens avec l'Agence Départementale Hérault Tourisme (ADT 34) depuis 2008 et de rester acteur du système d'information touristique de l'Hérault (SIT 34 ou Tourinsoft).

L'objectif est de maintenir pour les OT un outil informatique performant et évolutif, qui contribue à augmenter et à faciliter la mise en réseau de l'offre touristique.

Cet outil permet :

- Une plus grande lisibilité et une meilleure diffusion de l'offre sur, et au-delà du territoire et donne un avantage concurrentiel à ses utilisateurs,
- D'exporter et d'utiliser les données au comptoir, de réaliser les éditions des partenaires et leur affichage sur le site Internet,
- De recueillir des statistiques et de faire des envois.

La base de données est utilisée pour les éditions des offices, leurs sites Internet mais également pour l'affichage sur des sites autres tel que celui de l'ADT.

Lors de l'assemblée générale du 25 juin 2013, et suite aux arrêts des financements européens sur ce dossier, il a été acté un cofinancement de ce dossier en fonction du budget de chaque OT.

Dès lors, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention de partenariat et de participation financière.

La participation de l'Office de Tourisme est évolutive en fonction de son budget. Elle s'élève pour l'Office de tourisme du Clermontais à 2 800€ annuels.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

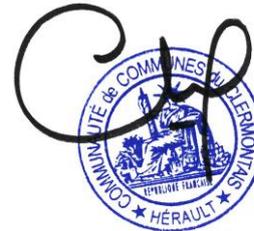
A L'UNANIMITE,

APPROUVE la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme du Clermontais (OT) et l'Agence Départementale du Tourisme de l'Hérault (ADT 34) pour la mise en place d'un système d'information dénommé Tourinsoft (SIT 34) 2020-2022, telle que présentée en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL